

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 26 JANVIER 2017 Feuillet 2017-003

L'an 2017, le 26 Janvier, à vingt heures trente,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Madame le Maire le 21 Janvier 2017,  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Christine  
SOUVAY, Maire.

**Membres Présents:** SOUVAY Christine - VINEL Jean-Paul - CHRISMENT Stéphane -  
PHILIPPE Véronique - GRANDJEAN Marcelle - MARTIN Stéphane - HERMANN Alain -  
ORBAN Jean-Louis -

**Membres absents excusés :**

- M. FERRY Régis a donné pouvoir de voter en son nom à M. VINEL Jean-Paul
- Mme HANZO Stéphanie a donné pouvoir de voter en son nom à Mme PHILIPPE  
Véronique
- Mme MATHIEU Nathalie
- Mme MANGIN Doriane

**Membres absents non excusés :**

- M. VAIREL Pierre-Alexandre
- M. FESCIA Grégory
- Mme HEMARD Sandrine

Conformément à l'article L2121.15, M. VINEL Jean-Paul a été nommé secrétaire de  
séance. Le procès-verbal de la réunion du 09 Janvier, l'ordre du jour de la présente  
réunion sont adoptés à l'unanimité.

### **04/2017 RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT AIDE**

Madame le Maire explique aux élus que depuis la mise en service du nouveau bâtiment  
communal dans lequel sont installés les services périscolaires, le personnel actuel  
n'arrive plus à faire face à toutes les missions qui lui sont confiées, notamment  
l'entretien. Les surfaces étant plus spacieuses, les agents n'arrivent plus à faire tout le  
ménage dans le temps imparti. De plus, le temps affecté à la préparation des repas  
avant et pendant le temps de midi et la mise en place des tables n'est plus suffisant au  
vu du nombre important d'enfants inscrits au restaurant scolaire. Enfin, les agents qui  
encadrent les Nouvelles Activités Périscolaires ont besoin de temps pour préparer leurs  
activités. Afin de palier à ces problèmes, Madame le Maire souhaiterait qu'une nouvelle  
personne soit recrutée. Elle informe de la possibilité de recruter cette dernière en  
contrat aidé à compter du 27/02/2017, pour une durée d'1 an renouvelable

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'agent  
technique au restaurant scolaire, à l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire, à  
la salle des fêtes et aux écoles à raison de 20 heures par semaine pour effectuer du  
ménage et aider à la préparation et au service des repas.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an renouvelable à  
compter du 27/02/2017.

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 26 JANVIER 2017

L'État prendra en charge 85% de la rémunération correspondant au SMIC en vigueur sur 20 heures. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent technique à temps non complet à raison de 20 heures/semaine pour une durée de 1 an renouvelable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi [n° 2008-1249 du 01.12.2008](#) généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le [décret n° 2009-1442 du 25.11.2009](#) relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la [circulaire DGEFP n° 2009-43 du 02.12.2009](#) relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

### **DECIDE, à l'unanimité:**

- d'adopter la proposition du maire
- d'autoriser le maire à procéder aux entretiens et au recrutement d'un employé dans le cadre du CAE
- d'autoriser le maire à signer tout acte relatif à ce contrat
- dit que les crédits sont inscrits au BP 2017.

### 05/2017 AVENANTS AU MARCHE DU BATIMENT COMMUNAL

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux du nouveau bâtiment communal accueillant le restaurant scolaire, l'accueil de loisirs périscolaire et les deux cellules commerciales touchent à leurs fins.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Madame le Maire précise aux membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver les avenants suivants :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT MARCHÉ HT suite à avenant n° 1 (voté le 13/04/2015)	MONTANT AVENANT N°2 HT	MONTANT AVENANT N°3 HT	MONTANT FINAL DES TRAVAUX HT
Lot 01 Terrassement/VRD	COLAS Est de Thaon-Les Vosges	153 523,07 €	10 405,15 €	0,00 €	163 928,22 €
Lot 02 Gros œuvre	SARL ETIENNE de Gerbamont	160 162,55 €	- 8 906,22 €	0,00 €	151 256,33 €
Lot 03 Charpente bois/couverture/zinguerie	RICHARD TOITURE de Saint Nabord	111 460,73 €	0,00 €	0,00 €	111 460,73 €
Lot 04 Menuiseries extérieures aluminium	SERRURERIE SERVICE de Brouvelieures	50 099,00 €	1 912,51 €	0,00 €	52 011,51 €
Lot 05 Serrurerie/Métallerie	DB SERVICE SARL de Taintrux	16 750,60 €	0,00 €	0,00 €	16 750,60 €

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU 26 JANVIER 2017** Feuillet 2017-004

Lot 06 Plâtrerie/Isolation/Faux plafond	SARL BACCHINI-PERRY de Vittel	66 576,07 €	-366,75 €	0,00 €	66 209,32 €
Lot 07 Menuiseries intérieures bois	SARL PESMB 88 de Fontenay	53 268,83 €	-7 084,28 €	910,70 €	47 095,25 €
Lot 08 Électricité	SARL THOCKLER Gilles de Dounoux	35 048,30 €	0,00 €	0,00 €	35 048,30 €
Lot 09 Plomberie /Sanitaire	MGI Chauffage de Uxegney	17 526,00 €	0,00 €	0,00 €	17 526,00 €
Lot 10 Chauffage/Ventilation	CPIS SAS d'Epinal	117 408,68 €	0,00 €	0,00 €	117 408,68 €
Lot 11 Revêtements de sols	SARL SOLVOSGES de Grandvillers	53 859,49 €	0,00 €	0,00 €	53 859,49 €
Lot 12 Peinture	EURL CHEVALLIER BATIMENT de Dounoux	15 172,73 €	0,00 €	0,00 €	15 172,73 €
Lot 13 Enduit	SARL SOCIETE DARNEENNE DU BATIMENT de Hennezel	4 275,26 €	0,00 €	0,00 €	4 275,26 €
Lot 14 Espaces verts	PERNOT DUBREUIL SARL de Remomeix	6 303,13 €	2 844,84 €	0,00 €	9 147,97 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>861 434,44 €</b>	<b>-1 194,75 €</b>	<b>910,70 €</b>	<b>861 150,39 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les avenants n°2 et 3 ci-dessus aux marchés de travaux pour la construction du nouveau bâtiment communal
- autorise le Maire à signer les avenants ci-dessus ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

**06/2017 LOCATION DE CHASSE : RENOUELEMENT DES BAUX POUR LES 2 LOTS « Ban de Vaudicourt » et « de la Quillonhaie »**

Madame le Maire donne lecture des courriers de Messieurs ORBAN Jean-Louis, président de la Société de Chasse de Lambiéval et de VOEGTLIN Stéphane, Président de la Société de Chasse du Ban de Vaudicourt sollicitant le renouvellement amiable des baux de chasse pour 9 ans soit du 01 avril 2017 au 31 mars 2026 au tarif de 12,13 € l'hectare.

Monsieur ORBAN ne prend pas part au vote. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

-décide de renouveler les baux de ces 2 lots à l'amiable à savoir :

**LOT N°1** « Ban de Vaudicourt » 261 ha « à La Société de Chasse du Ban de Vaudicourt », représentée par Monsieur Stéphane VOEGTLIN demeurant 5, route des Grands Courts à Méménil pour une durée de 9 ans du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2026.

Montant de la location : 12,13 € l'hectare

Nombre de fusils autorisés : 25

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 26 JANVIER 2017

Clauses particulières : Dégagement des lignes de parcelles pour le 31 août de chaque année.

LOT N°2 « De la Quillonhaie » 58 ha « à la Société de chasse de Lambièval » représentée par Monsieur Jean-Louis ORBAN, demeurant 2B Rte de Vaudéville à Aydoilles pour une durée de 9 ans du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2026.

Montant de la location : 12,13 € l'hectare

Nombre de fusils autorisés : 8

Clauses particulières : Dégagement des lignes de parcelles pour le 31 août de chaque année.

La location de ces 2 lots se réfère au cahier des clauses générales de l'Association des Communes Forestières de Lorraine pour la location des chasses communales.

### 07/2017 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE TERRAIN PARCELLE 22 : INSTALLATION D'UNE CABANE DE CHASSE.

Monsieur Stéphane VOEGTLIN, adjudicataire du lot de chasse « Au Ban de Vaudicourt » sollicite le renouvellement de la convention d'occupation de terrain parcelle 22 concernant l'installation d'une cabane de chasse à titre gratuit.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à sa demande.

Cette autorisation est gratuite et valable pour la durée du bail (1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2026)

### 08/2017 INCORPORATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE D'UNE PARTIE DE LA RD 48 (ROUTE DE MEMENIL) DU PR 17 + 630 AU PR 16 +840 m

Madame le Maire donne lecture de l'extrait de délibération de la commission permanente du Conseil Départemental des Vosges prise lors de sa séance du 16 décembre 2016. Cette délibération indique que la commission permanente a approuvé le transfert domanial d'une partie de la RD 48 soit du PR17 + 630 au PR 16 +840 m pour une longueur de 816 ml au profit de notre commune.

De ce fait, Madame le Maire demande aux élus de bien vouloir incorporer la partie de la RD 48 dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, par 2 abstentions et 8 voix pour :

-DECIDE d'incorporer dans la voirie communale la partie de la RD 48 que le conseil départemental des Vosges nous a transféré soit du PR 17 + 630 au PR 16 + 840 m pour une longueur de 816 ml.

Cette partie de voie sera inscrite au tableau de classement des voies communales.

### 09/2017 MISE A JOUR DU TABLEAU DES VOIES COMMUNALES

Madame le Maire donne lecture du tableau des voies communales mis à jour suite à l'incorporation d'une partie de la RD 48.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 26 JANVIER 2017 Feuillet 2017-005

APPROUVE le tableau de classement des voies communales mis à jour le 26/01/2017. Le total des voies à caractère de chemin est de 7 976 mètres, celui à caractère de rue est de 7 918 mètres soit un total des voies communales de 15 894 mètres.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 - Question de Mme Nathalie Mathieu : Le devenir de la machine à pain qui n'est plus en état de fonctionnement.

Selon un courrier de la Boulange Dorée reçu le 23/01/2017, elle devrait être enlevée prochainement. La date doit être confirmée par le propriétaire de la machine.

2 - La commune a récupéré l'argent des taxes de raccordement à l'assainissement de plusieurs logements dues par un propriétaire et qui étaient impayées depuis 2011.

3 - PRM : 1 armoire au lieu de 2 sera installée

4 - Qualité de l'eau : remarques d'habitants concernant le chlore

### ORDRE DU JOUR - SEANCE DU 26 JANVIER 2017

N° de délibération	Objet	Domaine	Code matière
04/2017	Recrutement d'un agent en contrat aidé	Fonction publique	4.2.1
05/2017	Avenants au marché du bâtiment communal	Commande publique	1.1.2
06/2017	Location de chasse : renouvellement des baux pour les 2 lots « Ban de Vaudicourt » et « de la Quillonhaie »	Domaine et Patrimoine	3.3.2
07/2017	Renouvellement de la convention d'occupation de terrain, parcelle 22, installation d'une cabane de chasse	Domaine et patrimoine	3.5
08/2017	Incorporation dans la voirie communale d'une partie de la RD 48 (Route de Méménil) du PR 17 + 630 au PR 16 + 840 m	Domaine et patrimoine	3.4
09/2017	Mise à jour du tableau des voies communales	Domaines de compétences par thèmes	8.3
Questions et informations diverses			

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 26 JANVIER 2017

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - SIGNATURES DES MEMBRES AYANT  
PRIS PART AU VOTE

C.SOUVAY, Maire	J-P VINEL, 1 <sup>ère</sup> Adjoint	R. FERRY, 2 <sup>ème</sup> Adjoint est représenté par JP VINEL	S.CHRISMENT, 3 <sup>ème</sup> Adjoint
V. PHILIPPE, 4 <sup>ème</sup> Adjointe	M. GRANDJEAN	N. MATHIEU Absent	P-A VAIREL Absent
S. MARTIN	G.FESCIA Absent	D.MANGIN Absent	S. HANZO est représentée par V. PHILIPPE
A.HERMANN	J.L. ORBAN	S. HEMARD Absent	

